



Association



Vert Pays Blanc et Noir



**Monsieur le commissaire en charge de l'enquête publique
PCAET CAP Atlantique**

Les associations environnementales de la presqu'île formulent en commun les observations suivantes sur le PCAET de CAP ATLANTIQUE. Elles les compléteront par des avis spécifiques.

1. Association des habitants dans l'élaboration et le suivi du plan

Pour obtenir l'adhésion à un plan qui doit changer profondément nos modes de vie, il est nécessaire d'adopter une démarche qui intègre les citoyens tant au niveau du diagnostic que des actions prioritaires à retenir ou du suivi et de leur évaluation. La démarche qui a été retenue a fait l'impasse sur cette condition de réussite et s'est limitée à quelques réunions formelles avec les associations. Une enquête publique de 30 jours ne saurait pallier cette carence.

Il n'est pas trop tard pour mieux faire ; Les associations demandent la mise en place d'une démarche citoyenne qui réinterrogera le diagnostic, la stratégie, le plan d'action, le suivi régulier et l'évaluation du plan. Elles souhaitent également que les indicateurs d'évaluation du plan soient améliorés afin d'en mesurer l'impact en précisant pour chacun une valeur de départ, une valeur cible et la façon dont les informations sont collectées et renseignées. Il faut donner des valeurs à atteindre chiffrées en nombre ou en pourcentage, par exemple sur la rénovation énergétique des logements, en lieu et place d'objectifs comme « *le nombre de projets déposés et acceptés* »

2. Le diagnostic est fondé sur des données anciennes et ne prend pas en compte le bilan du PCET alors que plusieurs actions se poursuivent dans le PCAET

Une évaluation et un retour d'expérience du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) et des actions du programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) auraient apporté du relief à cette démarche de territoire.

Il faudrait ou aurait fallu procéder à un bilan précis du PCET en analysant secteur par secteur les écarts par rapport aux objectifs en matière d'économie d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, l'intégrer au dossier et montrer comment il a été pris en compte pour l'élaboration du nouveau PCAET.

Certaines données du diagnostic, notamment celles de la qualité de l'air datent de 2014, alors que des données actualisées en 2018 sont disponibles.

Les associations réclament l'intégration du bilan de ces actions du PCET dans le diagnostic et la prise en compte des dernières données sur la qualité de l'air (2018) dans les actions du nouveau plan. Elles réclament aussi la prise en compte de la pollution à l'ozone.

3. Des objectifs insuffisants et des plans d'action dotés de moyens trop faibles

L'objectif de réduction des GES n'est pas à la hauteur de l'objectif national de neutralité carbone à l'échéance de 2050.

Les principaux secteurs émetteurs sont les transports, l'agriculture et le logement.

S'agissant des transports, le plan privilégie le développement du vélo en faisant l'impasse sur le développement des transports publics à faible impact et à coût réduit, voire gratuits dans certaines zones ou à certaines périodes, la mise en place de zones sans voiture, la pénalisation des véhicules personnels les plus polluants, etc...

La lutte contre la pollution agricole (méthane, dioxyde d'azote, ozone, particules fines) est faiblement traitée. Aucune mesure volontariste de réduction du cheptel notamment par une incitation « à manger autrement » n'est évoquée. La promotion d'une agriculture de haute valeur ajoutée et quantitativement plus faible pourrait être initiée.

La réduction des passoires énergétiques, le développement du solaire photovoltaïque sont dotés de budgets ridicules au regard des enjeux. A titre d'exemple, alors que le diagnostic constate que le territoire pourrait pourvoir totalement à ses besoins grâce aux énergies renouvelables, il est prévu 30 000€ pour accompagner le déploiement de 1000 toitures de panneaux voltaïques par an ! Alors qu'il faudrait obtenir l'isolation de 1500 logements par an, aucun objectif précis n'est retenu et un budget annuel de 26 000€ est prévu !

Le volet « adaptation au changement climatique » est également très faible. Le diagnostic de vulnérabilité¹ aux enjeux climatiques repose sur une bibliographie (voir pages 99 et suivantes) qui date des années 2010 à 2014 alors que les références scientifiques sont régulièrement actualisées. Ainsi l'actualisation des aléas sur les submersions marines réalisée par les scientifiques en 2019² pour l'ONG Climate Central n'est pas prise en compte et discutée dans ce document. Il en est de même des travaux du GIEC publiés après 2014. Les risques de pénurie d'eau liée aux sécheresses plus fréquentes et plus longues ne sont pas véritablement traités. Les risques de submersion et de gestion du trait de côte sont évoqués de manière très générale sans qu'il soit possible de mesurer la réalité et l'efficacité de mesures adaptées.

En conclusion, nous ne validons pas ce projet en l'état et nous demandons à Cap Atlantique de ne pas le mettre en œuvre sans engager préalablement une large concertation citoyenne sur les enjeux et les objectifs à atteindre.

Fait à Guérande le 24 Novembre 2021

Le collectif des associations :

« **Terre et mer. Pour l'avenir du vivant !** » 3, rue du Calvaire 44420 Piriac sur mer
terre.et.mer.44420@laposte.net <https://terreetmer44420.wixsite.com/my-site>

« **Les écologistes de la côte sauvage** »
lesecologistesdelacotesauvage@gmail.com

« **Vert Pays Blanc et Noir** » 14, route de Porchal 44500 La Baule
contact@vpbn.fr <http://www.vpbn.fr>

¹ Diagnostic de vulnérabilité au changement climatique, H Legrand, 2015,

² Scott A. Kulp & Benjamin H. Strauss New elevation data triple estimates of global vulnerability to sea-level rise and coastal flooding Nature Communication 29 octobre 2019